

FM RICHARD ET ASSOCIES
Société Anonyme
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1 place d'Estienne d'Orves, 75009 PARIS
315 633 578 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 AOÛT 2025

Du procès-verbal de l'Assemblée générale il a littéralement été extrait ce qui suit

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} octobre et 30 septembre, et non plus aux 1^{er} septembre et 31 août et de prolonger d'un mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 13 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 22 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 22 – ANNÉE SOCIALE

L'année commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année. Le Conseil d'Administration établit, chaque année, les comptes annuels.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifiés conformes
La Présidente